

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-723

présenté par

M. Collard, Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Evrard, M. Chenu et M. Pajot

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	83 000 000	0
Intégration et accès à la nationalité française	0	83 000 000
TOTAUX	83 000 000	83 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à doubler les crédits consacrés à l'action 03 du programme 303 « Lutte contre l'immigration irrégulière ». L'indicateur 3.1 de l'objectif N° 3 du programme 303 montre en effet que le taux des retours forcés exécutés stagne désespérément en dessous de 50 % .

En contrepartie, les crédits destinés à l'action N° 11 du programme 104 « Accueil des étrangers primo arrivants » seraient diminués à due concurrence . En effet, une partie importante de ces

crédits est consacrée au regroupement familial ; lequel a contribué à la déferlante migratoire et n'a plus sa raison d'être .